## U'WINE GRANDS CRUS 2

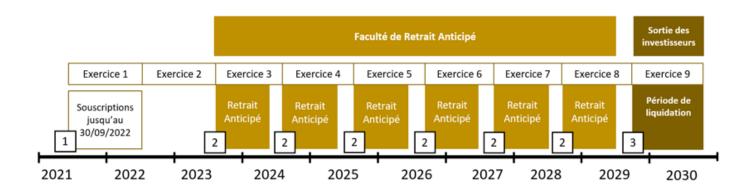


## Modification de la durée de la Société

Le gérant de la société U'Wine Grands Crus 2 (la Société) informe les investisseurs et actionnaires qu'il va proposer aux actionnaires d'augmenter la durée de la Société d'un exercice supplémentaire de douze mois la faisant passer de sept (7) exercices sociaux à huit (8) exercices sociaux à compter de son immatriculation. En conséquence, et sauf prorogation décidée par les actionnaires, la Société sera dissoute le premier jour du neuvième (9ème) exercice de la Société.

Cette modification a pour objectif de permettre aux investisseurs souscrivant les actions de la Société au cours de l'année 2022 d'avoir la faculté de placer leur investissement dans le cadre de la Réduction Madelin prévue par l'article 199 terdecies-0 A du code général des impôts conformément à la période de conservation fixée par ledit code.

Dans ce contexte, la période de liquidation amiable de la Société s'ouvrira à compter du 1er octobre 2029 (au lieu du 1er octobre 2028). Le schéma d'investissement mis à jour est le suivant :



L'ensemble des documents d'offre des actions de la Société (document d'information synthétique, brochure commerciale, bulletin de souscription et projet de statuts modifiés) mis à jour sont disponibles sur le site Internet de la Société https://www.uwine-grandscrus.fr/2/.



La modification des statuts de la Société (article relatif à sa durée) doit être approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui sera réunie d'ici fin juin 2022.

## **Contact Presse**

## Agence FORCE MEDIA

Séverine Atgé : +33 (0) 1 44 40 27 50 severine.atge@forcemedia.fr

